

« vernement le fera, vous ne pouvez pas en douter », a-t-il dit formellement. Premier et nécessaire tribut à cette influence que revendique M. Thiers et qui est dans le droit public du pays.

M. Rouher s'est, de plus, senti obligé de protester contre le désir ou la volonté d'une guerre prochaine et voisine. Il a soutenu que le projet de loi n'était en aucune façon susceptible de nous donner des ressources de guerre pour un besoin immédiat et prochain. Ce projet n'a en vue qu'un seul intérêt : la protection de l'indépendance de la patrie.

Eh bien ! M. le ministre nous permettra, en prenant acte de ses déclarations, de lui répondre : Si le projet ne nous offre pas les ressources éventuelles de la guerre, comme il n'assure pas suffisamment la protection de l'indépendance nationale, il est inutile.

H. DE RIANCKY.

On mande de Rome, 21 décembre :

Le Journal officiel publie une courte allocation qui a été prononcée, hier, dans le Consistoire par le Souverain Pontife. Pie IX montre l'assistance divine venant à son secours pour tempérer ses tristesses par des joies : les évêques étroitement unis pour le défendre par leurs discours et par leurs écrits ; les laïques prenant également la défense du pouvoir temporel dans les assemblées publiques.

Le Pape ajoute qu'il a été défendu splendidement, magnifiquement au sein du Sénat et du Corps Législatif de Paris, aux applaudissements de tous les gens honnêtes ; il exalte les démonstrations de générosité des fidèles, l'ardeur des écrivains et des orateurs catholiques, le dévouement des volontaires, la fidélité de ses sujets, surtout de ses sujets romains.

Le Saint-Père fait ensuite l'éloge de la bravoure de l'armée française et du très puissant Empereur de la noble et généreuse France, lequel voyant les dangers que courait Rome a envoyé ses vaillants soldats combattre à Mentana et à Monte Rotondo sous des chefs illustres et et verser leur sang pour la cause du Saint-Siège.

Pie IX a terminé son allocation en recommandant de prier Dieu afin qu'il le protège contre ses ennemis et qu'il les convertisse, et en bénissant tous les assistants.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE du Journal de Roubaix

Paris, 22 décembre.

Il est inutile de se dissimuler que l'examen soumis aux Chambres de la loi militaire a causé une sorte de saisissement à la nation tout entière. Ce fait s'explique pour le plus grand nombre par cette raison qu'ils voient dans la loi nouvelle, d'abord une prolongation de la durée du service militaire, ensuite une aggravation de ce terrible impôt qui s'appelle la conscription, enfin la menaçante rétroactivité qui en vertu des mesures transitoires doit modifier le sort d'une quantité considérable de jeunes gens qui comptaient avoir payé leur dette au pays.

Parmi ceux qui entrent dans l'examen approfondi de la loi, il en est qui posent ce dilemme : Ou bien, la loi militaire est faite en vue d'une guerre prochaine, ou bien, elle est indépendante de toute préoccupation de lutte imminente. Dans le premier cas, comme elle n'aura d'effet que dans quelques années, elle serait impuissante à donner au gouvernement des forces nouvelles, si la guerre éclatât tout à coup ; dans le second cas, il est inutile d'imposer au pays des charges plus lourdes que celles qu'il supporte et dont déjà il se plaint. Et ainsi la loi serait inefficace ou inutilement cruelle.

D'autres soutiennent hardiment que la loi actuelle devait être plutôt adoucie qu'aggravée ; que la France est une nation essentiellement guerrière, mais qu'elle n'a pas l'esprit militaire, qu'il suffirait d'un noyau d'armée régulière, et que tous les citoyens devant être habitués au maniement des armes, l'indépendance du pays ne pourrait jamais être sérieusement menacée. C'est la doctrine révolutionnaire.

Enfin, il y a ceux qui s'en rapportant à la sagesse du gouvernement, ne craignent pas de lui confier les pouvoirs nouveaux et étendus que lui attribue la loi actuellement soumise à l'examen du Corps législatif. Ceux là, en grande partie, croient qu'une guerre avec la Prusse est inévitable et qu'il faut que la France se prépare immédiatement à la lutte. Le vote de la loi sera pour eux un vote solennel de confiance accordé au gouvernement.

Les opinions opposées ont pu être exposées dans la discussion générale, et même plusieurs orateurs sont entrés dans les détails techniques ; on a remarqué les discours de MM. Jules Simon, J. David, celui de M. Stéphen Liégard, un vrai discours d'élevé de rhétorique, celui de M. Magnin, le plus complet de tous, mais le fait le plus important est celui qui a clos la discussion générale, c'est l'intervention de M. Rouher déclarant que le gouvernement, en proposant la loi, « n'est en aucune façon dirigé par la moindre prévision d'une guerre voisine ou prochaine. » Voilà qui est net assurément, et le gouvernement devait être d'autant plus à son aise pour faire cette déclaration pacifique que son seul adversaire éventuel, M. de Bismarck, affecte en ce moment des allures toutes pacifiques.

Depuis deux ou trois jours, on parle avec persistance de l'abdication du grand duc de Bade et de l'union personnelle de ce duché avec la Prusse. L'Etendard a démenti le fait ; et nous pensons que c'est une nouvelle prématurée ; mais nous croyons aussi que le grand duc de Bade ne tardera pas à déclarer son annexion volontaire à la confédération du Nord.

M. Haussmann a donné hier un grand dîner à la commission municipale et au dessert a prononcé un discours tout belliqueux et dont certain passage prouve que les usiniers parisiens s'étaient trompés fort s'ils avaient cru pouvoir battre le tout puissant préfet de la Seine. L'Empereur est arrivé cette après-midi aux Tuileries où la Cour s'installe pour l'hiver.

On s'attend à recevoir d'un moment à l'autre la nouvelle de la mort de M. de Lamartine.

La deuxième représentation de *Madame Desroches* n'a pas eu lieu ; M. Léon Laya modifie le 4^e acte, c'est à dire le dénouement. Les *Voyages de Gulliver* obtiennent toujours un joli succès de scandale.

M. de la Guéronnière a été reçu par l'Empereur à qui il a présenté les doléances des porteurs d'obligations mexicaines.

CH. CAHOT.

Paris, 23 décembre.

La nouvelle qui prime toutes les autres est celle de l'échec du cabinet italien qui a donné sa démission ; on attend, non sans impatience la décision que prendra Victor-Emmanuel. Mais il est un autre fait sur lequel notre attention doit se fixer. Le parlement italien a décidé qu'il cesserait de payer la dette pontificale. C'est à la fois un acte de déloyauté, une faute politique et une menace indirecte à la France qui pour tant de millions est la créancière de l'Italie. L'Italie voudrait-elle donc nous menacer de faillir à ses engagements envers nous ? Que dirait le gouvernement français, et surtout que ferait-il si l'Italie cessait de payer l'intérêt des emprunts en grande partie émis en France ? Cette éventualité doit être envisagée sérieusement. Ce qu'il y a de certain maintenant, c'est que le gouvernement italien, s'il se conforme au

vote du Parlement, aura déchiré de nouveau la cointention de septembre en refusant d'exécuter la clause financière.

On dit que M. de Goltz, ambassadeur de Prusse, a aujourd'hui une entrevue avec M. de Moltke. Naturellement, on ne peut préciser le sujet de leur entretien ; le bruit qu'on cherche à accréditer se rapporte aux affaires d'Italie. D'un autre côté, on prétend qu'il s'agit de la question de l'éventualité d'entrée du grand-duché de Bade dans la confédération du Nord, qui, malgré des démentis réétés, devient de jour en jour plus vraisemblable.

Quant à l'Italie, on croit à sa rupture prochaine avec la France, en même temps que l'on constate ses rapports plus intimes avec la Prusse, et le redoublement d'activité de ses préparatifs militaires.

La discussion des articles de la loi militaire a commencé aujourd'hui au Corps législatif.

La demande d'interpellation déposée par M. E. Biletan au sujet de la circulaire de M. Piétri, a été, comme on devait bien le prévoir, repoussée par les neuf bureaux.

On a appris aujourd'hui une triste nouvelle : celle de la mort de Théodore Rousseau, illustre artiste dont l'œuvre est assurément une des premières, si ce n'est la première de ce temps dans son genre. Né en 1812, Th. Rousseau avait 55 ans.

CH. CAHOT.

BOURSE DE PARIS DU 23 DÉCEMBRE

La Bourse d'aujourd'hui ouvre sous l'impression défavorable du vote de la Chambre italienne : on tombe en un instant de 68,90 à 68,50, soit 0,25 de baisse sur samedi. L'agitation est extrême sur le marché de la Rente et de l'Italien qui est coté à 45,25, en baisse de 0,50.

Les autres valeurs soit de spéculation, soit de placement paraissent peu affectées et sont cotées à peu près aux cours de samedi. Les actions de l'immobilière dont l'assemblée a eu lieu samedi ne bougent pas ; il semblerait que le rapport n'ait servi qu'à jeter l'obscurité sur la situation de la Compagnie : 80 fr. avant l'assemblée, 80 fr. après.

Vers deux heures, une recrudescence d'offres ébranle de nouveau le marché : on tombe à 48,65 pour ne plus se relever, soit 0,40 de baisse.

Les deux cotes de Londres arrivent sans changement : la province nous envoie des cours plus élevés que les nôtres, mais qui ne sont que le reflet de notre bourse de samedi : on voit qu'elles ont perdu toute initiative depuis que les escomptes ont faussé les cours chez nous.

Malgré cette réaction de 0,45 c. la baisse ne nous paraît pas proportionnée à la gravité de l'incident italien, et nous ne serions pas étonnés de voir la réaction d'aujourd'hui se continuer demain.

Closure : 3^o 68,85 — Italien 45,25 — Mobilier, 168,73 — Autrichien 503,25 — Lombard 348,75

Mêmes cours après Bourse.

CELLIER.

M. Rattazzi, dans une des dernières séances du parlement italien, a lancé cette phrase, en réponse à la partie du discours de M. Rouher où se trouvait sévèrement et justement caractérisée l'annexion de Naples :

« On ne saurait dans ces phrases dire ce qui l'emporte de l'inconvenance ou de la légèreté. »

M. de Malaret était dans une tribune. Un député de la gauche a crié alors : « Malaret rit. »

Nous n'avons pas appris que l'interrupteur ait été rappelé à l'ordre par le président de la Chambre.

Pense-t-on qu'il eût été possible de commettre pareille inconvenance à l'égard d'un ambassadeur d'Angleterre ?

(Union).

Ces jours derniers, trois bâtiments de la marine britannique, le *Gladiator*, la *Méduse* et le *Coroner*, ont quitté Portsmouth, avec des ordres cachetés. Au même moment, le bruit était répandu à Londres qu'on apercevait en mer des navires suspects, qu'on disait être des corsaires fanariens. Il y a lieu de croire que cette dernière rumeur n'était pas sans fondement.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE.

VILLE DE ROUBAIX. — GRANDS TRAVAUX D'UTILITÉ PUBLIQUE. — JURY D'EXPROPRIATION. — DÉCISIONS.

(Grande-Place. — Suite et fin.)

Maisons Grimouprez Bossut. — Occupants : Mathon ; offre : 200 fr. ; demande : 200 fr. ; allocation : 200 fr. ; Duriez ; offre : 200 fr. ; demande : 200 fr. ; allocation : 200 fr. ; Duponchel ; offre : 300 fr. ; allocation : 300 fr.

Rue Saint-Vincent-de-Paul.

Jean Baptiste Ducatteau ; demande : 40 fr. ; allocation : 40 fr.

Veuve Galein ; demande : 50 fr. ; allocation : 50 fr.

L'Administration des Chemins de fer du Nord ; offre : 4 fr. ; demande : 5,896 fr. ; allocation : 2,680.

Rue de la Longue-Voie.

Louis Derville ; offre : 40,270 fr. ; demande : 76,605 fr. 83 c. ; allocation : 43,810 fr.

Cyr Ghesquière ; offre : 1,250 fr. ; demande : 10,820 fr. ; allocation : 10,000 francs.

Pollet ; offre : 1,250 fr. ; demande : 54,343 fr. ; allocation : 30,000 fr.

Goeshals-Descamps ; offre : 2,190 fr. ; demande : 29,949 fr. 94 c. ; allocation : 14,500 fr.

Occupants : Derville ; demande : 500 fr. ; allocation : 300 fr. — Charrier ; demande : 500 fr. ; allocation : 300 fr. — J.-B. Dupire ; demande : 500 fr. ; allocation : 300 fr. — Lanrick ; demande : 500 fr. ; allocation : 500 fr. — Froisart ; demande : 500 fr. ; allocation : 500 fr.

Veuve Despret-Beghin ; offre : 2,845 fr. ; demande : 12,510 fr. ; allocation : 7,000 francs.

(En cas de supplément, on paiera 20 fr. le mètre.)

Liévin Contraire et Coque-Defailly ; offre : 1,775 fr. ; demande : 15,000 fr. ; allocation : 11,000 fr.

Bonaventure-Duthoit ; offre : 1,250 fr. ; demande : 10,976 fr. 90 c. ; allocation : 7,000 fr.

Ernault-Bayart ; offre : 1,251 fr. ; demande : 27,600 fr. ; allocation : 2,501 francs.

Erratum. — Une erreur a été commise dans la liste des expropriations de la Grande Place : Au lieu de Mme veuve Leroy-Boutemy ; 2,000 fr., il faut lire : 9,000 fr.

A Monsieur le Rédacteur du Journal de Roubaix.

Monsieur,

Votre journal de dimanche contient une lettre de M. le Directeur de la voirie municipale qui vient reprendre en sous-œuvre toute la discussion dont son service a été l'objet.

Je n'ai aucune polémique à engager avec lui et ne lui ferai pas l'honneur d'une réponse.

Mais s'il persiste à nier que depuis le 1^{er} avril 1865 jusqu'au 15 novembre 1867, les dépenses occasionnées par les travaux publics aient coûté environ huit pour cent, j'offre un jury d'honneur composé de

moitié de ses amis et moitié des miens. Je parie dix contre un pour telle somme qu'il lui plaira de désigner, au profit des pauvres, que je prouverai pièces en mains ce que j'ai avancé.

Si vous le permettez, ces pièces resteront déposées dans votre bureau, Monsieur le Rédacteur, jusqu'à la fin du mois de janvier, et je vous prie de les communiquer à tous ceux qui vous le demanderont.

Agréz, Monsieur le Rédacteur, mes empressées salutations.

LÉTOCART-DUVILLIERS.

Le 24 décembre 1867.

« Roubaix, le 24 décembre 1867.

« Monsieur le Rédacteur,

« Un dernier mot, je vous le promets, sur la question des travaux municipaux : Comment se fait-il que M. Siegen-Pin n'ait pas demandé la parole après la lecture de mon rapport — c'était le cas ou jamais — et qu'il en ait voté les conclusions, si, comme il le prétend par sa lettre à M. Létocart, la commission d'enquête a déplacé la question ?

« Pour ce qui regarde M. Létocart, quand, dans votre n^o du 18 de ce mois, il a commencé, lui, par faire imprimer *in extenso* les paroles qu'il dit avoir prononcées après la lecture du rapport, comment ose-t-il déclarer le 22 avec une certaine dose de conviction : « Qu'il a trop de respect pour les décisions du Conseil municipal, pour se permettre de faire publier les discussions qu'elles contiennent, avant leur inscription au registre ? »

« Est-ce que la séance dont il s'est permis de faire le compte-rendu, seulement, il est vrai, pour ce qui le concerne, (ce qui, j'en conviens, était plus commode) figurait déjà le 18 au registre ?

« Le procès-verbal n'en est pas même encore adopté.

« Franchement, tout cela est trop fort — Notre polémique, jusqu'ici est restée dans des termes courtois. — Par prudence, arrêtons nous là.

« Du moment où le débat n'est plus sérieux, je l'abandonne.

« Veuillez recevoir mes sincères salutations.

« BOURBIER. »

A propos du rapport adressé à M. le Ministre du commerce par notre Chambre consultative, nous recevons la lettre suivante :

« Roubaix, 24 décembre 1867.

« A Monsieur le Rédacteur du Journal de Roubaix.

Monsieur,

« J'ai lu dans votre journal un rapport adressé par la Chambre consultative de Roubaix à M. le Ministre du Commerce, et la position est trop critique pour que je n'en respecte pas le but.

« Nous sommes devant une force majeure, mais ne devons-nous pas nous préoccuper de certaines réformes urgentes dans les usages de la fabrique, et notre organisation dans nos rapports à l'étranger ne demande-t-elle pas aussi des améliorations indispensables ? Je me permettrai de les indiquer.

« J'ai vu d'abord avec regret nos escomptes s'élever presque chaque année, et tout en rendant justice à quelques exceptions, je reprocherai surtout les variations qu'on fait subir à l'escompte sous des formes qu'on n'aurait pas toujours, suivant l'application que tel ou tel intermédiaire donne à son achat.

« Où sera le contrôle de la marchandise si chaque facture doit avoir sa condition ?

« Pourquoi la fabrique ne déclarerait-elle pas un seul escompte pour tous ses tissus, et si elle jugeait convenable d'adopter celui de Bradfort qui est de deux et demi pour cent, sans être ja mais mar-

que lointains et confus, sur leur ordre, le gondolier laissa flotter les rames le long du bord, et la barque, désormais ballottée, par la vague insensible, berça doucement leurs rêveuses pensées.

Une gondole arrivait en travers, rapide et confiante ; les rameurs, trompés par l'ombre et le silence, ne les aperçurent que lorsqu'il n'était plus temps de les éviter : le choc eut lieu ; leur barque, qu'aucune force contraire ne faisait mouvoir, sembla seulement dévier de sa route ; l'effroi des deux femmes et de leur rameur brusquement réveillé se dissipa peu à peu, la gondole qui les avait heurtés n'avait point ralenti sa course, et le bruit de ses rames se perdait déjà dans l'éloignement.

Mais tout à coup un cri du gondolier les fit tressaillir. Cet homme, le doigt étendu, leur montrait le fond de la barque ; leurs yeux s'y portèrent, agrandis par l'effroi, elles se virent perdues !

L'eau remplissait déjà la moitié de l'embarcation, montant avec une foudroyante rapidité.

Le choc avait déterminé sans doute une fissure, légère d'abord, que la violence de l'eau avait peu à peu élargie, en s'y précipitant.

De leurs poitrines un instant comprimées, sortit alors ce premier cri que j'avais entendu.

« Le gondolier, voyant qu'il suffirait de quelques instants pour les engloutir, abandonna lâchement les pauvres femmes, et, se jetant à l'eau, entreprit de regagner la rive à la nage.

« Si j'avais tardé de deux secondes, j'arrivais trop tard ; mais ma destinée me poussait.

« Le lendemain j'allai chez elle : la veille en la quittant, j'avais entendu tomber de ses lèvres souriantes ces deux mots enchanteurs :

« Au revoir !... »

« Je la revis en effet, et chaque jour ma flamme grandissait ; bientôt ses regards plus aimants et sa voix plus émue me révélèrent la sienne ; nos cœurs s'ouvraient à toutes les jouissances du ciel.

« Vous dire comment il se fit que notre amour cessa d'être pur n'est pas en mon pouvoir ; une heure sans doute, un instant de folle ivresse, d'enivrement, la jeta dans mes bras ; je n'avais point amassé de force pour résister à tant de bonheur, n'ayant pas eu d'espérances je n'avais pu les combattre, et les larmes qui coulèrent sur ses joues rougissantes m'apprirent seules mon crime involontaire.

« Elle ne devint plus chère, plus sacrée que jamais, et je lui jurai de consacrer toute ma vie à réparer ma faiblesse d'une heure.

« Dès le lendemain, j'écrivis à mon père

toute la vérité ; je lui dépeignis Julia telle qu'elle était ; mon cœur inspiré lui retraça tous ces charmes divins qui m'avaient séduit, et je lui demandais son consentement à un mariage devenu nécessaire.

« J'attendis sans crainte une réponse que je pensais devoir être favorable ; mais les semaines, puis les mois se passèrent sans me l'apporter.

« Julia, bonne autant que belle, était la première à me rassurer ; heures de délices, sitôt écoulées, combien j'aime à me reporter vers vous, combien sont doux vos souvenirs !... »

« Ma Julia me réservait encore une plus grande ivresse : elle mit au monde une fille, qu'en souvenir de ma mère, je nommai Louise.

« Pour la dixième fois, j'écrivis à mon père, espérant faire cesser un silence que je ne m'expliquais pas ; je lui parlai de mon enfant, de ma fille, lui demandant un nom pour elle !... »

« Même silence.

« J'avais écrit, en outre, à ma sœur sans en rien dire à Julia, sans même lui parler de cette sœur qu'elle ne me connaissait pas ; quand je lus sa réponse, je ne pus que me féliciter de ma discrétion.

« Pour la première fois, la dissidence s'établit entre nous ; elle blâmait mes idées impossibles et folles, selon ses propres expressions, et finissait en me disant

qu'elle ne pouvait qu'approuver le refus de mon père qu'elle prévoyait.

« Quelques temps après, en effet, je reçus cette lettre fatale si longtemps attendue, et qui vint briser ma dernière illusion ; elle ne contenait qu'un refus sec, et l'ordre de revenir au plus vite près d'un père irrité.

« N'écoutant que ma conscience d'accord avec ma tendresse, j'offris, pour la seconde fois, à Julia un mariage secret que je ferai légitimer lorsque j'aurais atteint l'âge voulu par la loi.

« Sa réponse, pour la seconde fois aussi, me montra toute la noblesse de sa belle âme :

« Je veux, me dit-elle, encore plus que votre amour : il me faut votre estime, celle de votre père ; espérons, mon Paul, peut-être un jour se laissera-t-il fléchir. »

« Mais un remord incessant gâta alors tout mon bonheur ; sous le sourire de Julia je devinais la secrète et constance douloureuse vaillamment cachée ; j'avais soif d'une réparation qui seule pouvait effacer mes torts à ses yeux.

« Cependant les mois, puis les années se succédaient sans apporter aucun changement à notre situation, et je voyais sa souffrance intérieure faire sans cesse de nouveaux progrès et chasser peu à peu les roses de ses joues.

« Qu'il y avait loin déjà de ma pauvre

Julia à l'heureuse et calme jeune fille entrevue, un soir, à l'autel de Marie !...

« J'avais dû cesser d'écrire à mon père, dont je ne recevais jamais de réponse ; mais, sans en parler à Julia, j'avais continué ma correspondance avec ma sœur, espérant toujours retrouver sa bonté d'autrefois et m'en faire alors un auxiliaire.

« Notre Louise grandissait ; elle n'avait pas encore sept ans qu'on lui en eût donné dix, tant elle était belle et sage ; les sœurs du couvent voisin, auxquelles sa mère la confiait pendant la journée, l'aimaient toutes pour sa douceur et sa bonté.

« Depuis quelque temps les lettres de ma sœur devenaient plus amicales ; l'une d'elles enfin vint me rendre espoir et courage.

« Ta constance m'a désarmée, me disait elle, et désormais je veux avoir pour sœur cette belle Julia que je ne connais pas, peut-être à nous deux pourrons-nous vaincre plus facilement. »

« Le lendemain je la ferrais dans mes bras ; elle voulut aussitôt voir ma noble et belle amie ; le soir, je la conduisis à l'église où chaque jour Julia venait prier.

« Cachés derrière un pilier, je la lui montrai ; sa touchante pâleur mit des larmes dans les yeux de ma sœur attentive.

(La suite au prochain numéro.)

RAYMOND DE MARTIGNY.